

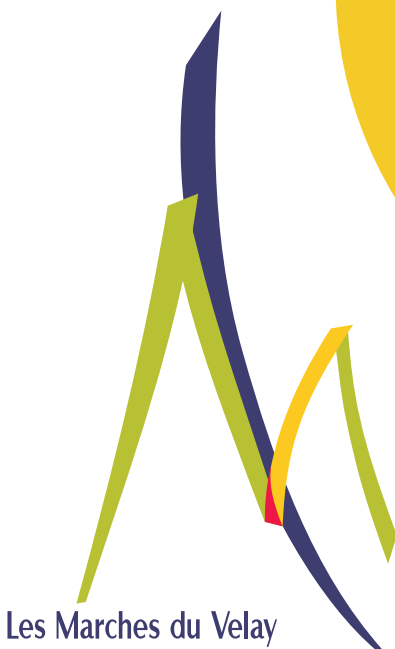


LE GESTE NATURE DEPUIS CHEZ MOI

↓
NOUVEAU
SYSTÈME DE
COLLECTE



GUIDE DU **TRI**
mode d'emploi



Les Marches du Velay



Le tri en Marches



Edito



Plus qu'un slogan, **Le tri en Marches** correspond à un véritable bouleversement dans les pratiques quotidiennes des ménages.

Bouleversement car au-delà de l'incitation à un changement de comportement plus ou moins volontaire, il s'agit bien de sensibiliser toujours plus les citoyens que nous sommes à la préservation de notre cadre de vie tout en répondant à des objectifs nationaux d'amélioration des performances de tri.

Le succès de cette opération passe bien entendu par une forte implication pratique de chacun mais également par la prise de conscience qu'il vaut mieux éviter de créer le déchet plutôt que s'inquiéter de sa destinée !

A cet égard, nous trouverons dans ce guide des conseils précieux susceptibles de nous aider efficacement dans cette démarche.

Le tri en Marches impose également une réorganisation du service de collecte qui doit renforcer les conditions de sécurité pour le personnel et l'usager tout en limitant les nuisances liées à cette activité : manœuvres dangereuses, pollution, bruit, encombrement...

Ces aménagements vont sans doute bousculer nos habitudes mais ils sont nécessaires pour améliorer le service et gagner en efficacité.

Une bonne implication de tous, communauté, communes et usagers devrait permettre, à terme, d'atteindre les objectifs fixés : protection de notre environnement et meilleure maîtrise des coûts de gestion de nos déchets ménagers, un beau programme et un réel investissement d'avenir !

Le Président
Louis Simonnet

Communauté de Communes Les Marches du Velay

Beauzac – La Chapelle d'Aurec – Monistrol-sur-Loire – Sainte Sigolène – Saint-Pal-de-Mons – Les Villettes



Vos équipements pour trier vos déchets ménagers

↓
**PAS DE
COLLECTE LES
JOURS FÉRIÉS**



Le bac vert
pour les déchets ménagers

↓
**NOUVEAU
SYSTÈME DE
COLLECTE**



Un nouveau bac jaune :
plus proche de chez vous
pour les recyclables



Le conteneur à verre

Pour vos autres déchets :





Déposez vos emballages à recycler e dans le bac à couvercle jaune :

Vous pouvez
laisser les
bouchons, ils
seront recyclés !



Pour un gain de
place, compactez
vos bouteilles et
cartonnettes !



Les bouteilles et flacons en plastique



Les briques alimentaires



Les journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires,
courriers et enveloppes



LE GESTE NATURE DEPUIS CHEZ MOI

r et vos papiers

N'imbriguez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être recyclés !



Les emballages métalliques vides

EN VRAC, PAS EN SAC



Les cartonnettes



Le tri en Marches

LES INTERDITS



Les pots de crème, de yaourt



Les barquettes en plastique et en polystyrène



Les bacs de glace, boîtes à œufs, boîtes de viennoiseries en plastique



Les restes de repas



Les produits d'hygiène (couches, mouchoirs, papiers sales, ...)



En cas de doute sur la destination d'un déchet, préférez le bac à couvercle vert



Déposez vos emballages en verre dans le conteneur à verre

**SANS BOUCHON
NI CAPSULE
NI COUVERCLE**



Les bouteilles en verre



Les pots et bocaux en verre



LES INTERDITS



Les bouchons, couvercles,
capsules



La vaisselle cassée



Les vitres et miroirs brisés



Les ampoules



*En cas de doute sur la
destination d'un déchet,
préférez le bac à
couvercle vert*

Le saviez-vous ?



Pourquoi ne pas mettre le verre culinaire («verre à boire») ni la «vaisselle transparente» dans le conteneur ?

Le verre culinaire et la vaisselle « en verre » ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.



Doit-on broyer ou déchirer les papiers avant de les jeter ?

Non, ne déchirez pas vos papiers en petits morceaux



Faut-il laver les emballages avant de les jeter ?

Non, il suffit de bien les vider. Il est inutile de les rincer et de les laver. Cette manipulation consomme de l'eau...qu'il faut ensuite traiter.



Peut-on imbriquer les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?

La réponse est non. Il suffit de bien aplatir les bouteilles en plastique et les cartonnettes.



Que signifie le point vert ?

Il ne veut pas dire que l'emballage est recyclable ou recyclé. Il indique que le fabricant de l'emballage paie une contribution pour son élimination et finance ainsi un programme national pour la valorisation des emballages.

A trier ou pas ?
→ www.ecoemballages.fr



Ce logo signifie que cette marque contribue à Eco-Emballages

A noter :

le point vert évolue. Pensez à lire vos emballages, ils peuvent vous indiquer le geste de tri à réaliser.

Où partent les déchets à recycler ?

Ils vont rejoindre le centre de tri de Firminy où des agents affinent le premier tri fait par les habitants en séparant les matériaux par famille.

Ce tri se fait **À LA MAIN**.

La qualité de votre tri conditionne le travail des trieurs :

- pas de déchets qui sentent mauvais pour éviter les odeurs,
- pas de déchets coupants ou tranchants pour éviter qu'ils ne se blessent.



Le tri en Marches



Les déchetteries

Les déchets acceptés :



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS TOXIQUES



LAMPES



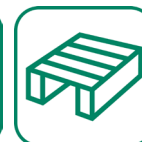
ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



PNEUMATIQUES



PILES ET
ACCUMULATEURS



TEXTILES



BOUTEILLES



CARTONS



JOURNAUX / REVUES



VERRES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



Pour connaître les **horaires d'ouverture des déchetteries**, consultez notre site internet : www.lesmarchesduvelay.fr

Accès aux déchetteries de Monistrol-sur-Loire et de Bas-en-Basset :

- Chavanon - route de Sainte-Sigolène - 43 120 Monistrol-sur-Loire
- Route d'Aurec - 43 210 Bas-en-Basset



LE TRI, LE GESTE NATURE DEPUIS CHEZ MOI

Apportez vos DEEE* en déchetterie

Vous pouvez aussi les faire reprendre par votre commerçant lors de l'achat d'appareil similaire.
C'est la reprise dite du 1 pour 1.
Ils pourront ainsi être valorisés.

*déchets
d'équipements
électriques et
électroniques :
petit électroménager,
ordinateur,
réfrigérateur,
téléviseur,
etc...



Déposez vos piles usagées en déchetterie

Les commerçants qui vendent des piles sont également tenus de les récupérer quand elles sont usagées.



Portez vos encombrants en déchetterie

pour qu'ils soient valorisés ...

Certaines communes organisent des collectes en porte-à-porte.

| | | |
|--------------------------------|---------------------|--|
| BEAUZAC | Tél. 04 71 61 47 49 | Le 1 ^{er} samedi du mois |
| LA CHAPELLE D'AUREC | Tél. 04 71 61 20 80 | Le 1 ^{er} lundi du mois |
| ST PAL DE MONS | Tél. 04 71 61 01 51 | 2 ramassages par an (au printemps et à l'automne) |
| STE SIGOLENE | Tél. 04 71 66 63 12 | Le 1 ^{er} mercredi du mois |
| LES VILLETES | Tél. 04 71 66 54 38 | 2 ramassages par an (au printemps et à l'automne) |



Pour plus de renseignements www.lesmarchesduvelay.fr



Le compostage

Le compostage est un phénomène naturel de décomposition de la matière organique en humus par les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers).

En compostant, vous diminuez votre production de déchets (déchets de cuisine, végétaux) et participez à la réduction des coûts de transport et de traitement.

Vous contribuez également à la préservation de l'environnement (utilisation d'un engrais naturel respectueux du cycle biologique).



Les déchets acceptés :



↓
A partir de l'automne 2013, des composteurs individuels seront en vente à la déchetterie de Monistrol-sur-Loire

Les déchets de cuisine :
épluchures de légumes et de fruits, filtres à café, marc et sachets de thé, coquilles d'œuf broyées, essuie-tout usagés ...

Les déchets de jardin :
plantes et fleurs fanées, copeaux, sciures, feuilles mortes, tontes de gazon...



LE TRI, LE GESTE NATURE DEPUIS CHEZ MOI

Trier, c'est bien. Jeter moins, c'est encore mieux !

Pour réduire le volume de ma poubelle, voici quelques gestes simples à adopter :



→ J'achète et je consomme mieux en évitant les produits sur-emballés ou à usage unique, les barquettes individuelles et en privilégiant les produits en vrac ou « à la coupe »



→ Je limite le gaspillage alimentaire en lisant bien les dates de péremption des produits et en préférant les fruits et légumes de saison au détail. En moyenne, un Français jette 20 kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 kg de produits non consommés encore emballés !



→ Je préfère louer ou réparer plutôt qu'acheter : c'est faire des économies et contribuer à la limitation de la production de déchets.



→ Je préfère les sacs réutilisables, paniers, pour faire mes courses.



→ Je dis « stop à la publicité inutile ». Je peux apposer un autocollant « Stop Pub » sur ma boîte aux lettres, soit une économie de papier de 40 kg par an en moyenne par ménage.



→ Je favorise l'échange et le partage en donnant aux associations ou à mon entourage vêtements, mobilier, déco que je veux renouveler et qui peuvent encore servir.

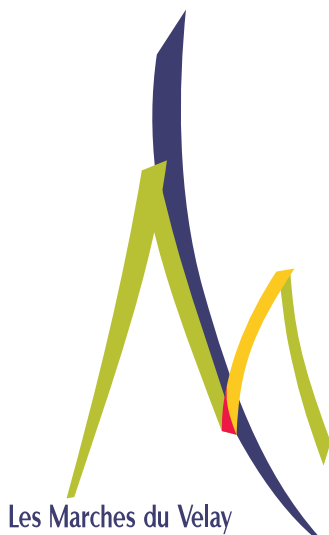
Un doute ? Une question ?

Communauté de Communes Les Marches du Velay : contact@lesmarchesduvelay.fr

Ambassadeur du tri : **04 71 61 78 66**



LE GESTE NATURE DEPUIS CHEZ MOI



Les Marches du Velay

Communauté de Communes « Les Marches du Velay »
Z.A. La Borie - B.P. 70060 - 43120 Monistrol-sur-Loire
Tél : 04.71.61.74.34 - Fax : 04.71.61.74.38 - contact@lesmarchesduvelay.fr
<http://www.lesmarchesduvelay.fr>